

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

.....
ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE

.....
Canton de Nuits Saint Georges

.....
Tél. : 03 80 61 01 67

courriel :
mairie.villebichot@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

.....
**MAIRIE DE
VILLEBICHOT**

.....
21700 Villebichot

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AOUT 2023**

Président : Monsieur Pascal GRAPPIN

Présents : MM. Franck PACOT, Fabrice JANNET, Mme Stéphanie PITIE, Michaël DAMERON,
Mmes Julie FAUROIS-GAILLARD

Absent excusé : Monsieur Philippe BEAUPOIL, Monsieur Sylvain BOUILLER, Monsieur
Benjamin CHEBROU, Madame Mélanie VOISIN, Monsieur Laurent PITIE.

**REMBOURSEMENT DU REPAS DE MONSIEUR PHILIPPE BEAUPOIL A L'OCCASION
DE LA REUNION COFOR21 LE 16 JUIN 2023**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Philippe BEAUPOIL, le représentant de la commune à la COFOR (Association des Communes forestières), à participer à une journée technique le 16 juin 2023 et a financé le coût de son déjeuner soit 22.50 euros. Le Maire propose au Conseil Municipal que la commune rembourse Monsieur Philippe BEAUPOIL du coût du repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **de rembourser** à hauteur de 22.50 euros le coût du repas de la journée du 16 juin, 2023 à Monsieur Philippe BEAUPOIL
- **d'autoriser** le Maire à signer tous documents en lien avec cette décision

**ATTRIBUTION DE L'ENTREPRISE QUI REALISERA LES TRAVAUX DE VOIRIE 2023
(MAPA)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par la délibération n° 2022-033 du 5 septembre 2022 le projet de valorisation des entrées du village RD116 rue de l'Abbaye et RD109c route de Saint-Bernard et la réfection du trottoir route Corcelles-Lès-Cîteaux, inscrits au programme de travaux de voirie 2023, ont été approuvés. Le montant prévisionnel des travaux estimés par la MICA serait de 27 583 euros HT.

Le Maire rappelle également qu'un MAPA (Marché à Procédure Adapté) a été lancé et qu'aujourd'hui le Conseil Municipal doit retenir l'entreprise qui sera chargées des travaux.

Déroulement du MAPA :

- Date de la mise en ligne du marché : le 24/05/2023
- Date de parution de celui-ci : le 24/05/2023
- Date limite de réception des offres : 21/06/2023

Après l'examen des tableaux :

- de l'analyse des candidatures
- de la complétude des dossiers
- de l'analyse de la mémoire technique
- de l'analyse financière
- de la synthèse de l'analyse des offres annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- **d'attribuer** le marché à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 29 069.28 euros HT.
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents en lien avec cette décision.

REMBOURSEMENT D'ACHATS POUR LE 14 JUILLET A MADAME STEPHANIE PITIE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Stéphanie PITIÉ, 3^{ème} adjointe en charge de l'organisation de la distribution des lots pour la manifestation du 14 juillet a dû avancer 187.02 euros pour l'achat de ceux-ci, le commerçant ayant refusé l'ouverture d'un compte au nom de la commune et le paiement par mandat administratif,

Le Maire propose au Conseil Municipal que la commune rembourse le coût des lots pour la somme de 187.02 euros à Madame Stéphanie PITIÉ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- **de rembourser** à hauteur de 187.02 euros le coût des lots achetés pour la manifestation du 14 juillet à Madame Stéphanie PITIÉ.
- **d'autoriser** le Maire à signer tous documents en lien avec cette décision

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.